

1 Renforcement de la surveillance du secteur

La surveillance du secteur est effectuée à travers le contrôle sur pièces et le contrôle sur place des activités des SFD.

1.1 Contrôle sur pièces

1.1.1 Accès à la profession

La DRS-SFD a reçu, en 2020, trois (3) nouveaux dossiers de demande d'agrément (DDA) provenant de deux sociétés anonymes et d'une institution de type mutualiste ou coopérative.

Trois (03) récépissés de dépôt ont été délivrés aux promoteurs, ouvrant ainsi droit à l'instruction dans le fond du dossier.

1.1.2 Autres demandes d'autorisation

En outre, vingt-neuf (29) demandes d'autorisations préalables, ont concerné les changements de dénomination, les dérogations à la condition de nationalité, l'ouverture d'une branche de microfinance islamique, ainsi que la modification de structure de capital social.

1.1.3 Exploitation des informations reçues des SFD

Le contrôle sur pièces fait également référence à la réception et à l'exploitation des rapports périodiques des SFD en vue d'identifier d'éventuels manquements à la réglementation et de veiller à leur correction. A cet effet, il a été procédé :

- à l'exploitation de deux cent trente-deux (232) rapports annuels provenant de deux cent trente (232) SFD ;
- au suivi et à l'analyse des ratios prudentiels et indicateurs financiers de cent soixante- quatre (164) SFD au travers du Système d'Alerte Précoce (SAP), un dispositif mis en place pour évaluer les risques au sein des SFD ;
- à la réception et l'exploitation de cinq-cent-soixante-sept (567) rapports de contrôle interne ;
- à l'exploitation de cent-quatre-vingt-trois (183) Procès-Verbaux d'Assemblées Générales de SFD sur cent-quatre-vingt-dix-huit (198) reçus ;
- au suivi de recommandations issues de rapports de missions d'inspection touchant vingt-deux SFD de petite taille et sept (7) SFD visés à l'article 44.

1.2 Contrôle sur place

Les missions de contrôle sur place revêtent pour la plupart un caractère de suivi des manquements relevés lors des missions d'inspection. Toutefois, sur la période, l'Etat d'urgence décrétée en mars 2020 du fait de la pandémie de COVID-19, a annulé la quasi-totalité des missions planifiées. En effet, seul 1% des soixante-et-une (61) missions programmées a été exécuté.

2 Assainissement et renforcement du secteur

➤ Mesures administratives

Durant l'année 2020, des sanctions et mesures administratives ont été prononcées par l'autorité de tutelle à l'encontre de SFD et de dirigeants qui ont enfreint la réglementation des SFD, les normes de bonne gestion et de bonne gouvernance d'une institution financière, compromettant ainsi leur viabilité à terme.

Les mesures prises consistent en :

- la prorogation de la mise sous administration provisoire d'une institution ;

- la prorogation de la surveillance rapprochée de cinq (5) SFD (3 réseaux, une société commerciale, un SFD isolé) ;
- l'application de pénalités de retard pour défaut de transmission des données infra- annuelles.

➤ **Retrait d'agrément**

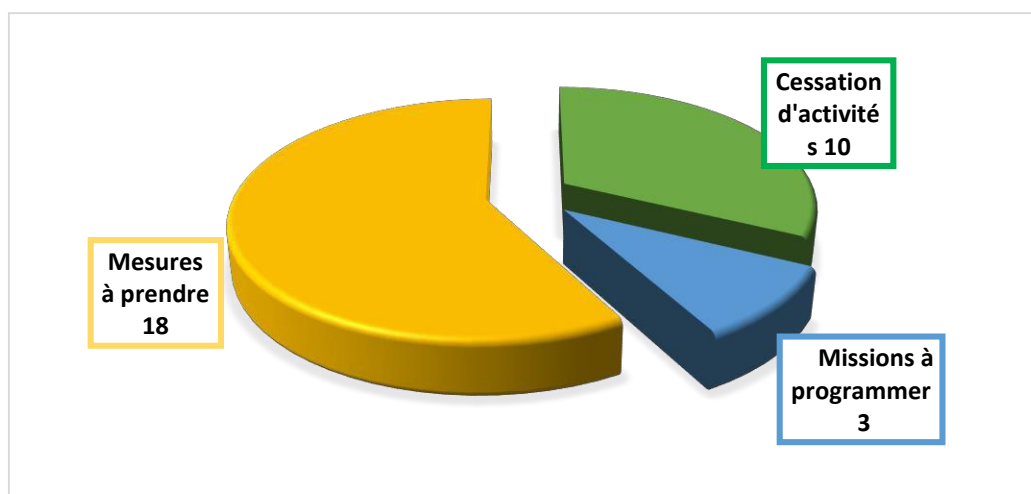
En 2020, dix (10) SFD ont fait l'objet de retraits d'agrément pour motif de cessation d'activité.

➤ **Suivi des institutions en difficulté**

Aussi, dans le cadre du dispositif de suivi des institutions en difficulté, les SFD en procédure de retrait d'agrément sont répartis comme suit :

- dix-huit (18) SFD suivis pour mesures à prendre ;
- trois (3) SFD programmés pour des missions de vérifications.

Figure 1 : Répartition des OPR selon le motif



Source : DRS/SFD

➤ **Liquidation**

Les activités de liquidation, au titre de l'année 2020, ont essentiellement porté sur :

- l'information des épargnants sur le stade de la procédure et les modalités de paiement ;
- le traitement des requêtes des déposants ;
- le recouvrement des créances ;
- les opérations de sécurisation du patrimoine et de vente du fonds de commerce.

➤ **Exercice sans agrément**

Au cours de l'année 2020, la DRS-SFD a fait le suivi des injonctions de cessation d'activité d'épargne et de crédit avec des missions de vérification effectuées auprès de trois (03) institutions exerçant sans agrément.

➤ **Veille réglementaire**

L'écosystème micro-financier subit des transformations majeures en termes notamment d'offres nouvelles de services financiers innovants qui s'inscrivent, de plus en plus, dans de nouvelles approches de conception, d'implémentation et de distribution. L'introduction de la finance digitale dans ledit écosystème en est la plus parfaite illustration avec le recours,

notamment de certains SFD, à la monnaie électronique. Un nombre de plus en plus croissant de SFD qui,

grâce à la digitalisation de leurs services, connaissent des performances certaines en termes d'accès des populations à des services financiers de proximité et ont réduit leurs charges opérationnelles.

Par ailleurs, le processus en cours de réaménagement du cadre réglementaire des SFD suscite un intérêt singulier de la part des acteurs du secteur (régulateurs, superviseurs, assujettis, populations) qui, de par leurs apports respectifs, auront contribué à la promotion de l'inclusion financière et à la mise en place d'un cadre incitatif au développement du secteur de la microfinance.

Quant à la finance islamique, elle suscite beaucoup d'espoir au sein des populations et des investisseurs qui demandent, de plus en plus, à être agréés pour son exercice. Huit (8) dossiers de demandes d'agrément sont présentement en instruction au sein des services de la DRS (7) et de la BCEAO (une demande soumise pour avis conforme).

3 Performances du secteur¹

A fin 2020, le secteur de la microfinance a enregistré le retrait d'agrément de dix (10) institutions. Ainsi, le nombre de SFD est passé de 304 en 2019 à 294 en 2020, disposant d'un réseau de 918 points de services avec une augmentation de cinq (05) agences.

Le nombre d'adhérents au niveau des SFD est ressorti à 3 369 275 membres ou clients, soit une hausse de 5% par rapport à 2019 ; ce qui porte le taux de pénétration de la microfinance appréhendé par le nombre de comptes indexé à la population totale à 20,4%. Par contre, si on tient compte des doublons et comptes inactifs, le taux d'accès des adultes de plus de 18 ans est de 16,7% sur la période.

Tableau 1 : Nombre de membres ou clients des SFD

	2018		2019		2020	
	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>
Sociétariat	3 062 327	100%	3 203 358	100%	3 369 275	100%
Homme	1 573 984	51%	1 621 333	51%	1 706 055	51%
Femme	1 212 983	40%	1 291 505	40%	1 357 767	40%
Personnes morales	275 360	9%	290 520	9%	305 453	9%

Source: DRS/SFD

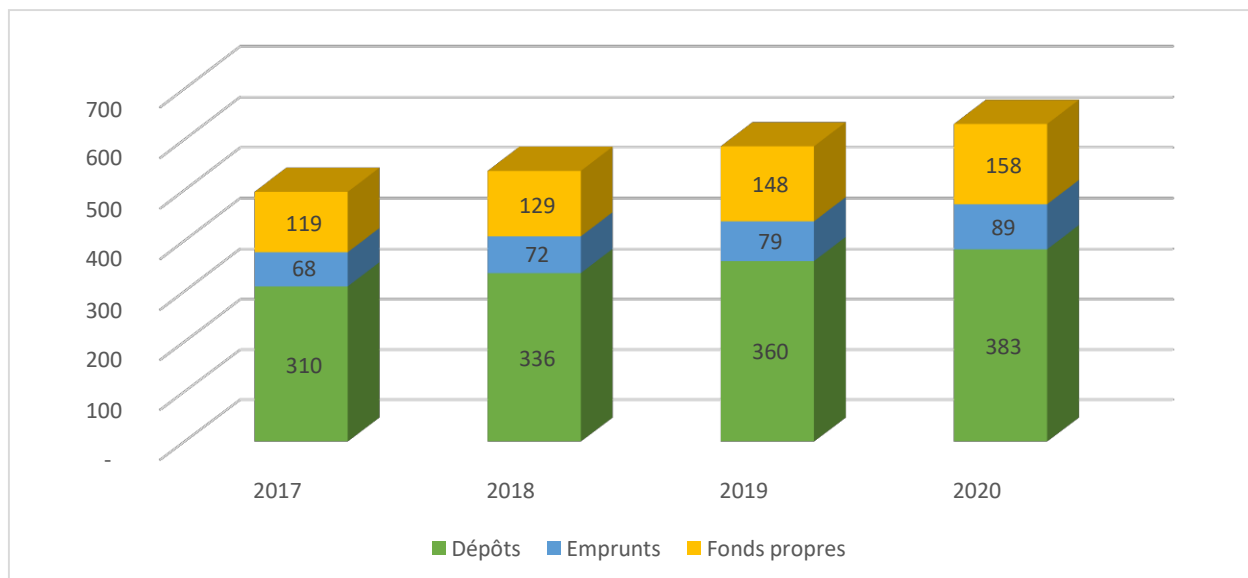
¹Données provisoires 2020

Après une hausse de 6,5%, l'encours des dépôts est ressorti à 383 milliards de FCFA en 2020 contre 359 milliards de FCFA en 2019.

Composés majoritairement des emprunts à moyen et long terme (97%), le volume de financements reçus par les SFD a crû de 13% par rapport à 2019 pour s'établir à environ 89 milliards FCFA.

Les fonds propres ont connu une progression de 7% pour se fixer à 158 milliards FCFA en 2020 contre 148 milliards FCFA en 2019.

Figure 2 : Principales ressources des SFD (en milliards de FCFA)



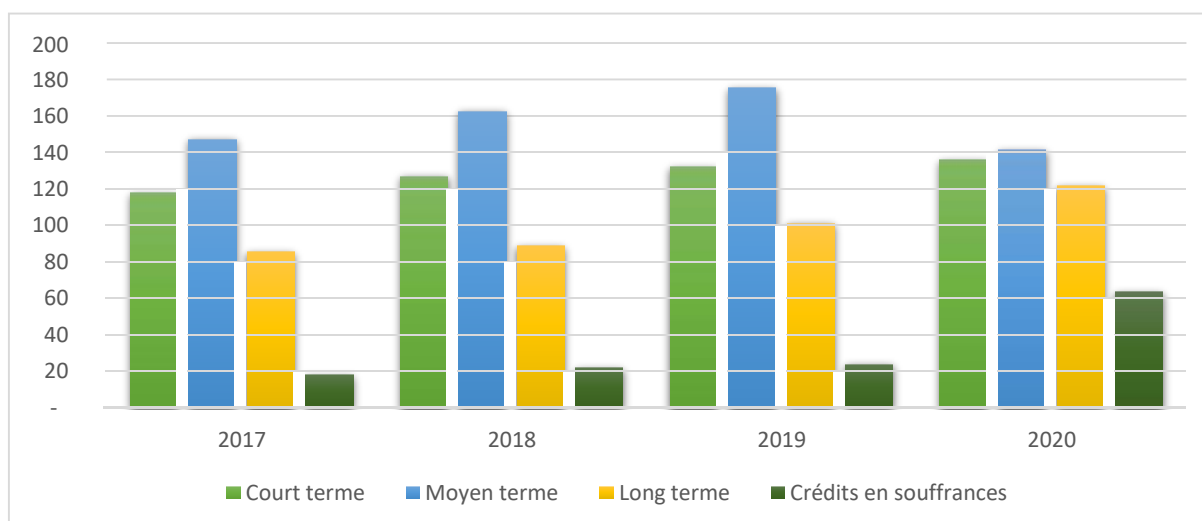
Source : DRS/SFD

La production de crédit a connu une baisse de 7% pour s'établir à environ 484 milliards FCFA en 2020.

Quant à l'encours de crédit, il a connu une augmentation de 41 milliards FCFA entre 2019 et 2020 pour atteindre 476 milliards FCFA.

Les crédits en souffrance sont ressortis à 64 milliards FCFA, soit une forte évolution de +163% par rapport à 2019. Cette hausse exceptionnelle de cet encours est liée aux mesures prises par la BCEAO et qui sont relatives aux reports d'échéances² dans le contexte de la pandémie de COVID-19. En effet, lesdites mesures ont entraîné une croissance exponentielle des crédits immobilisés où sont logés ces reports d'échéances.

Figure 3 : Structure des crédits des SFD (en milliards de FCFA)

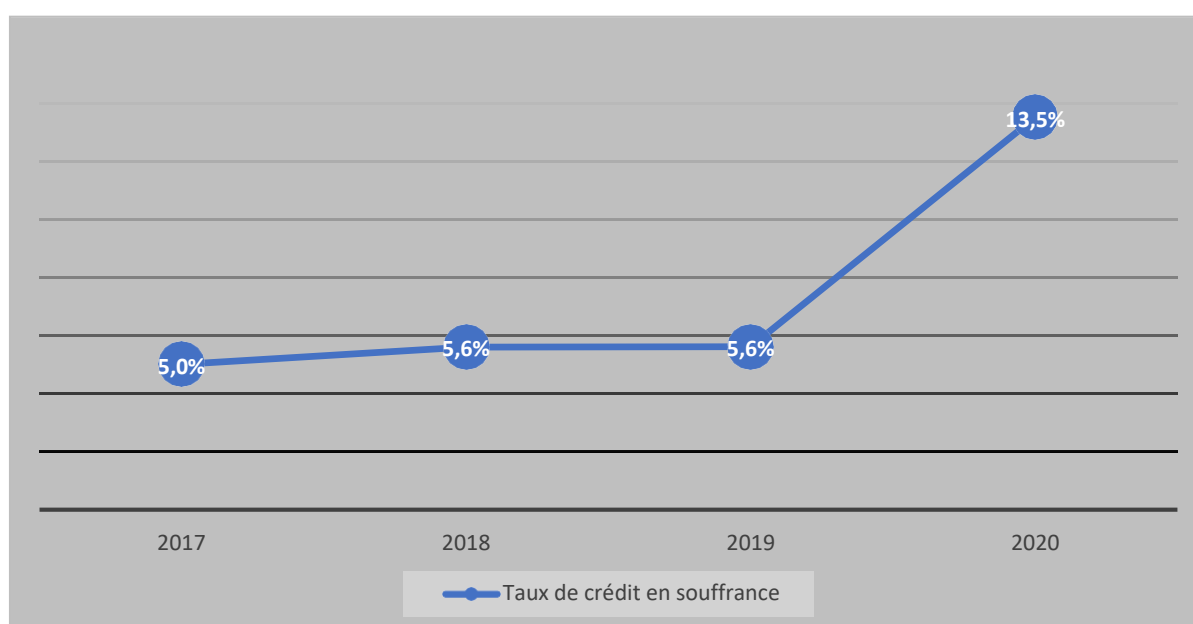


Source : DRS/SFD

De façon induite, la qualité du portefeuille des SFD est fortement dégradée avec un taux à 90 jours de

13,5% supérieur au seuil réglementaire de 3% au maximum. Sur un an, le taux de crédit en souffrance a augmenté de 7,9 points de pourcentage.

Figure 4 : Taux de crédit en souffrance des SFD



Source : DRS/SFD

La répartition des financements par secteur d'activités fait ressortir une prédominance du secteur « commerce, restaurants, hôtels » avec une part de 65%, s'ensuit les secteurs « agriculture, sylviculture et pêche » (15%) et « services divers » (9%).

² L'Avis n° 008-04-2020 du 27 avril 2020 relatif aux mesures en faveur des institutions de microfinance affectées par la pandémie du COVID- 19, autorise les institutions de microfinance à accorder à leur clientèle affectée par la pandémie de la COVID-19 et qui le sollicite, un report d'échéances sur leurs prêts , pour une période de 3 mois renouvelable une fois, sans charge d'intérêt, ni frais, ni pénalité de retard.

Tableau 2 : Financement par secteur d'activités (en milliers deFCFA)

SECTEURS D'ACTIVITES	2017		2018		2019	
	Valeurs	%Poids	Valeurs	%Poids	Valeurs	%Poids
Agriculture, sylviculture et pêche	45 545 566	10,50%	50 770 451	10,70%	77 365 072	14,78%
Industries extractives	47 230	0,00%	18 191	0,00%	4 825	0,00%
Industries manufacturées	24 862 561	5,70%	16 003 865	3,40%	7 663 074	1,46%
Bâtiment et travaux publics	50 220 888	11,50%	49 886 849	10,50%	8 586 884	1,64%
Commerce, restaurants, hôtels	245 202 134	56,40%	264 747 871	55,70%	341 880 075	65,31%
Electricité, gaz, eau	505 957	0,10%	608 194	0,10%	724 581	0,14%
Transports, entrepôts et communications	17 889 528	4,10%	20 114 056	4,20%	16 589 745	3,17%
Assurances, services aux entreprises	3 581 308	0,80%	3 455 101	0,70%	14 041 634	2,68%
Immobilier	3 696 652	0,90%	9 855 528	2,10%	7 174 960	1,37%
Services divers	43 343 071	10,00%	59 504 979	12,50%	49 475 511	9,45%
TOTAL	434 894 894	100,00%	474 965 085	100,00%	523 506 360	100,00%

Source : DRS/SFD

La répartition par secteur d'activités des crédits octroyés par les SFD à fin 2019 montre un renforcement des parts réservées au commerce et à l'agriculture qui passent de, respectivement 55,7% et 10,7% en 2018 à 65,3% et 14,8% en 2019. Par contre, il est observé une baisse sensible des proportions de concours accordés aux clients ou membres exerçant dans les BTP (-8,86 points de pourcentage) et les services divers (-1,05point de pourcentage).